

N/REF : 2/11/2024 17H27 C:000053 I:00255
V/REF : AC/C09301
V/Appel du Samedi 02/11/2024 a 17H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BQN
IMMEUBLE : BINQUENAI - BQN
26, BOULEVARD OSCAR LEROUX
.
35000 RENNES

Rennes, le 08 Janvier 2025

Référence Marché: Multi-Techniques d'Urgences

LOCALISATION : ALLEE N26 BOULEVARD OSCAR LEROUX - LOGEMENT N°2585 DE M ANTOINE AU 8EME
ETAGE TEL *07 80541493*
LOGEMENT DU DESSUS DE MME KRASZEWSKI AU 9EME ETAGE TEL *07 82731457*

MOTIF : CONTACTER SI BESOIN LE CADRE D'ASTREINTE M STEPHANT TEL *07 87366802*
: INTERVENIR POUR UNE INFILTRATION DANS LE LOGEMENT DE M ANTOINE
(FUITE EN GAINTE TECHNIQUE)

Donneur d'ordre : _ CADR E D'ASTREINTE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/11 (ASTREINTE)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU LOGEMENT 2585 (8EME ETAGE)
CONSTAT : PLAFOND IMBIBÉ D'EAU DANS LE COULOIR ET LA SALLE DE BAIN
TENTATIVE DE CONTROLE DU LOGEMENT 2591 (9EME ETAGE) : LOCATAIRE ABSENT
CONTROLE DES COMPTEURS
CONSTAT : LE COMPTEUR EST FERMÉ
RÉOUVERTURE DU COMPTEUR
CONTROLE DU LOGEMENT 2597 (10EME ETAGE)
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE, LA LOCATAIRE A FAIT UNE CRISE
D'ÉPILEPSIE DANS SA DOUCHE QUI N'EST PAS ÉQUIPÉE DE PAROI, L'EAU A
DONC IMBIBÉ LE SOL
PRÉCONISATION : PRÉVOIR LA POSE DE DEUX DÉSHUMIDIFICATEURS DANS LES
LOGEMENT 2585 ET 2591
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 06/01/25 a 09H52 M. R. STEPHANT
NR AB Email envoyé le 30/12/24 a 10H33 M. R. STEPHANT
BB AB EMAIL en CC le 27/11/24 a 11H15 rstephant@aiguillon.com

BB AB Email envoyé le 27/11/24 a 11H15 _ Envo i CR/AB Astreinte
MG LCOMPTER Email envoyé le 04/11/24 a 09H50 _ Envo i CR/AB Astreinte

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Forfait	Intervention Plomberie <=2H00	1	304,17
				304,17
		TOTAL H.T.		304,17
		T.V.A. a 10,00%		30,41
		TOTAL T.T.C.En EURO		334,58

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

AIGUILLON Construction
AIGUILLON Bréquigny
Agce Bréquigny-Pays des Vallons
14 rue Louis et René Moine
35200 RENNES
Emetteur : M. Romain STEPHANT
email : rstephant@aiguillon.com
tél : 0223350563 portable : 0787366802

ENT SERVIMO - SHBIR

9 rue de la Donelière

35000 RENNES

Travaux à réaliser entre le 07/01/2025 et le 07/01/2025

mail : ouest@servimo.fr

tél : 0230212770

fax: 0963557029

Prestation Parties Communes

LA BINQUENAI (BQN)
26 BOULEVARD OSCAR LEROUX
35200 RENNES



Diag EIIE Diag EIIG Amiante

Quantité

Intervent. Hors Standard (PBS999)

1,00 U

Intervention Hors Standard

BT de régul suite intervention astreinte du 02/11/2024

Vous allez intervenir sur un Immeuble de Grande Hauteur, merci de programmer votre intervention auprès de l'agence SSIAP 2 en le contactant au 06 18 08 50 43.

En vertu de l'article GH65, les travaux dit "par points chauds" (soudage, oxycoupage, meulage,...) font l'objet de l'établissement d'un permis feu tel que défini à l'article GH3.

Rappel des consignes de sécurité en Immeuble de Grande Hauteur :

- Ne pas entraver la libre circulation dans les parties communes susceptibles d'entraîner une gêne d'évacuation
- Signaler tous travaux générant de l'empoussièrement susceptible de déclencher une alarme
- Signaler tous travaux de coupure (électricité et eau)

Virement Fournisseurs
Paiement à 30 jours



La TVA à taux réduit est applicable en vertu de l'article 24 de la loi de finances 2004, car ces travaux concernent des locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans.

La facture liée à cette prestation devra impérativement faire figurer la référence du bon de commande C09301 et être envoyée par courrier au siège d'Aiguillon Construction